

Ville de Leuze-en-Hainaut

AVIS D'URBANISME ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme introduite par :

M. Charles-Emile TAMINIAUX

Le terrain concerné est situé

Rue des Fourches 50c à 7904 Pipaix - cadastré 08 C 577s

Le projet consiste en

Régularisation de panneaux solaires et de 2 chalets de jardin

Le projet implique une dérogation au Plan de Secteur : 2^{ème} chalet de jardin situé en Zone Agricole.

Le projet présente des écarts aux prescriptions du lotissement Quensier-Barbieux en ce qui concerne :

- Volumes annexes (chalets de jardin : implantation et matériaux) ;
- Implantation de l'emprise de construction des panneaux solaires

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9 à 12 heures et le mercredi de 14 à 16 heures à l'adresse suivante : Service urbanisme, Zoning Industriel de l'Europe, 7 à 7900 Leuze-en-Hainaut - possibilité hors heures d'ouverture et le samedi matin sur rendez-vous au 069/59 02 51.

Affichage le 17/04/2025

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer
du 23/04/2025 au 07/05/2025**

- par courrier ordinaire à l'administration communale de Leuze-en-Hainaut, avenue de la Résistance, 1 à Leuze-en-Hainaut ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@leuze-en-hainaut.be.

Par le Collège :

La Directrice Générale, ff,
Art L1124-19 CDLD
E. Jamart.

Le Député-Bourgmestre
H. Cornillie